



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-112

OBJET : QUARTIER BOURG : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RÉALISATION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER AVEC ATLANTIQUE HABITATIONS

DÉLIBÉRATION : 2026-112  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RÉALISATION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER AVEC ATLANTIQUE HABITATIONS

**RAPPORTEUR : Jocelyn BUREAU**

La Ville a engagé, depuis plusieurs mois, des échanges avec la société Atlantique Habitations en vue de la réalisation d'un programme immobilier situé dans le centre-bourg de Saint-Herblain, destiné à répondre aux besoins identifiés sur le territoire communal en matière de diversification de l'offre d'habitat. Ce programme prévoit la réalisation de logements intergénérationnels, de logements inclusifs à destination de personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, ainsi que l'aménagement d'une cellule d'activité en rez-de-chaussée.

Cette opération s'inscrit dans les orientations du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et répond aux besoins exprimés localement en matière de diversité de l'habitat et de dynamisation des centralités urbaines.

Le projet porte sur un foncier communal situé à l'angle des rues Pierre Blard et Vincent Auriol, jouxtant une propriété appartenant à la société Atlantique Habitations, permettant ainsi la mise en œuvre d'une opération d'aménagement mutualisée et cohérente.

À l'issue des échanges intervenus entre la Commune et la société Atlantique Habitations, il est proposé de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention de réalisation. Cette convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties, les modalités de mise en œuvre de l'opération ainsi que les conditions d'évolution éventuelle du programme (Cf annexe).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de réalisation d'un programme immobilier, annexée à la présente délibération, entre la commune de Saint-Herblain et la société Atlantique Habitations ;
- d'autoriser la société Atlantique Habitations (ou toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait) à déposer un dossier d'Autorisation du Droit des Sols (permis de construire) sur les parcelles communales cadastrées section DT N° 542 et DT N° 221 avant la régularisation de l'acte de cession ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains à signer la convention de réalisation, ainsi que tout document y afférent ou nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**40 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 22/06/2026



Le secrétaire de séance

Vincent LE GARJAN



Le Maire

Bertrand AFFILÉ